



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DU 5 MARS 2020

Rapport n° CR 2020-006

**PLAN RÉGIONAL POUR LA DISPARITION DES PASSOIRES THERMIQUES DANS LE PARC SOCIAL
ET OUVERTURE DU CONTINGENT DE LOGEMENTS SOCIAUX RÉGIONAUX AUX POLICIERS ET
SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES**

Amendement

Dans la délibération et ses annexes, la référence à la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 est supprimée.

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche considère que la « charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République » ne peut constituer un document de référence légal le cadre des versements de subventions régionales. Elle est inclus ici dans le règlement du dispositif régional d'aide à la rénovation thermique des logements... cadre essentiel pour la droite régionale pour défendre sa vision de la laïcité semble-t-il...

La laïcité relève exclusivement, par la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, de compétences régaliennes de l'État au sein desquelles une collectivité territoriale ne peut interférer. Si chaque collectivité agissait de la sorte, cela fissurerait l'unité et l'indivisibilité de la République.

Ceci a pour effet de remettre en cause durablement la légalité de la délibération CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la « Charte de la laïcité et des valeurs de la République ».

Pour ces raisons, le groupe Front de gauche demande que les mentions de ladite Charte soient supprimées.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe